Patricia
Tourancheau

Grégory

La machination familiale

LE RÉCIT COMPLET

Seuil
LES JOURS .FR

GRÉGORY

Patricia Tourancheau

GRÉGORY

La machination familiale

Édition actualisée et augmentée

Éditions du Seuil – Les Jours

ISBN 978-2-02-138959-3
(ISBN 978-2-02-138956-2, 1re publication)

© Éditions du Seuil, 2018, et septembre 2024 pour la présente édition

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Avertissement

Les faits relatés dans cet ouvrage sont réels et toujours en cours d'instruction à la cour d'appel de Dijon. La juge Claire Barbier avait mis en examen plusieurs personnes en juin 2017 pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » de Grégory Villemin, le 16 octobre 1984, à Docelles, dans les Vosges. Trois protagonistes visés par la justice, les septuagénaires Jacqueline et Marcel Jacob, ainsi que Murielle Bolle, 15 ans au moment du rapt de l'enfant, contestent formellement les accusations portées contre eux et ont multiplié les requêtes car, de leur point de vue, il n'existe pas « d'indices graves et concordants » de leur participation, à quelque titre que ce soit, à ce crime. La cour d'appel de Dijon a fini par annuler, le 16 mai 2018, les mises en examen de ces trois suspects pour vice de forme. Car ce sont les trois magistrats de la chambre de l'instruction qui auraient dû procéder à ces actes, et non pas uniquement sa présidente. Remplacée par le magistrat Dominique Brault, celui-ci pourrait remettre en examen le couple, en cas de découvertes de nouveaux éléments de preuve.

De leur côté, les avocats de Murielle Bolle ont réussi à faire invalider sa garde à vue des 2 et 3 novembre

1984 et certains procès-verbaux qui en découlaient. La cour d'appel de Paris a en effet considéré, le 16 janvier 2020, que cette mineure n'avait pas bénéficié – selon les règles en vigueur à l'époque – des droits actuels de se taire ni de l'assistance d'un avocat. Toutefois, ses premières auditions comme témoin à la gendarmerie d'Épinal où elle impliquait avec force détails son beau-frère Bernard Laroche dans le rapt de Grégory, et la dernière chez le juge Lambert où elle réitérait ses aveux circonstanciés, ont été conservés. Donc cela ne change rien au fond.

Quelle que soit l'issue judiciaire de ce dossier, je tiens à rappeler que ces personnes sont présumées innocentes tant qu'un tribunal ne les aura pas condamnées définitivement. Quand bien même les époux Jacob seraient à nouveau mis en examen, cela n'empêcherait pas qu'ils puissent bénéficier par la suite d'un non-lieu qui les blanchissent. À moins que la justice ne décide, à la fin de l'instruction, de les renvoyer devant une cour d'assises qui pourrait les condamner ou bien les acquitter.

Malgré l'existence de charges sérieuses contre Bernard Laroche d'avoir kidnappé son neveu Grégory, son décès le 29 mars 1985 par arme à feu imputé à son cousin Jean-Marie Villemin, alors qu'il était toujours inculpé pour assassinat, a entraîné l'extinction des poursuites judiciaires à son encontre. Mais la justice a le droit de chercher des complices ou co-auteurs de l'homicide de cet enfant, ou encore des membres de l'association de malfaiteurs ayant fomenté ce complot criminel.

Je tiens à préciser également que, si Jean-Marie Villemin a été condamné à cinq ans de prison dont

quatre ans ferme pour le meurtre de Bernard Laroche, Christine Villemin a été reconnue innocente de la mort de son fils par la justice qui a délivré un non-lieu en sa faveur le 3 février 1993 pour « absence totale de charges ».

Patricia Tourancheau

Prologue

La recherche du temps perdu

Fait divers le plus retentissant de la seconde moitié du XXe siècle, le meurtre de Grégory Villemin, 4 ans, le 16 octobre 1984, dans les Vosges, restait un *cold case*, une énigme non résolue que l'on croyait embourbée à jamais dans les eaux vaseuses de la Vologne. La dernière apparition publique des parents de l'enfant, Christine et Jean-Marie Villemin, au printemps 1994, dans l'émission *La Marche du siècle*, n'était plus qu'un lointain souvenir. Et les vaines tentatives de la justice de relancer l'affaire grâce aux progrès scientifiques de la génétique dataient des années 2000. Depuis, plus rien. Enfin le croyait-on.

Quand soudain, le 14 juin 2017, l'histoire rebondit avec les arrestations de membres de la famille Jacob, des personnes âgées de plus de soixante-dix ans. Ce crime sur un enfant où s'entrechoquent chaos judiciaire, délire médiatique et secrets de famille, ressurgit de façon spectaculaire plus de trente-deux ans après les faits. Passionnée par ce fait divers survenu pendant mes études de journaliste, je ne l'avais pas couvert à l'époque, mais je dévorais les articles de presse sur le sujet. En stage à *Libération* pendant l'été 1985, j'avais suivi au sein de la rédaction l'élaboration

du « reportage » de l'écrivain Marguerite Duras, titré « Sublime, forcément sublime » qui désignait sans précaution Christine Villemin, tout juste inculpée pour infanticide, comme la coupable, forcément coupable… L'attitude de certains chefs et intellectuels, qui accablaient « la mère » mais la trouvaient « absolument géniale », m'avait laissée perplexe.

Et puis dans les années 2000, j'ai eu l'occasion d'écrire sur les expertises en ADN de pièces à conviction qui n'ont rien donné. Mais ces actes scientifiques m'ont permis de mesurer à quel point Christine Villemin avait été victime d'une erreur judiciaire. La parution, en 2006, du livre de l'ex-capitaine de gendarmerie d'Épinal, Étienne Sesmat[1], chef d'enquête à ses tout débuts, que j'ai alors interviewé, a achevé de me convaincre du monstrueux gâchis humain généré par cette affaire. Aussi, lorsqu'elle revient dans l'actualité en 2017, je cherche à comprendre comment les enquêteurs ont remonté le temps pour en arriver là, par quel miracle ce dossier qui relève de l'archéologie judiciaire a pu en ressortir. Je me replonge dans les archives de Grégory et je pars en quête des procès-verbaux récents, pour le raconter comme un feuilleton.

Persuadée que ces rebondissements ne peuvent se lire qu'à l'aune du passé, je dois me reporter plus de 315 000 heures en arrière, aux origines d'une haine souterraine, fossilisée dans les fondations d'une famille. Je commence par le commencement, par le corbeau à

1. Colonel (e.r.) Étienne Sesmat, *Les Deux Affaires Grégory*, Belfond, 2006.

deux voix – l'une, rauque de mâle, et l'autre, déguisée de femelle – qui a déversé ses fielleuses menaces sur les Villemin, parents, grands-parents et frères, de 1981 à 1983, dans des centaines d'appels téléphoniques et trois lettres anonymes. Jusqu'à l'éruption de la fureur du corbeau qui signe le crime contre le fils du « chef » Jean-Marie Villemin : « Voilà ma vengeance pauvre con ! » J'emboîte le pas des gendarmes qui privilégient à nouveau, près d'un tiers de siècle plus tard, la première hypothèse du coup monté par un clan d'exclus au sein de la lignée. À l'époque se profilait déjà cette piste d'un meurtre intrafamilial. L'enquête se déroulait à l'échelle de quelques villages des Vosges et d'une soixantaine de personnes apparentées, ce qui laissait présager un dénouement rapide. Plus facile à élucider que les homicides commis au hasard des pérégrinations d'un « routard du crime » éclectique, comme Francis Heaulme, ou d'un tueur en série itinérant, tel Michel Fourniret, l'assassinat de Grégory Villemin était pourtant resté irrésolu trois décennies plus tard. Quels longs détours ont donc empruntés les magistrats et enquêteurs pour revenir ainsi au point de départ ? Je vais m'attacher à décrypter les stratégies des uns et les lacunes des autres, les errements policiers et les égarements judiciaires, qui ont abouti à ce fiasco. C'est la course contre le temps gâché qui traverse cet ouvrage.

Je continue à remonter le balancier de la vieille horloge judiciaire pour égrener les années de fausses pistes et d'investigations nouvelles, la disparition des preuves scientifiques altérées par le temps et l'apparition de l'analyse criminelle grâce à un récent logiciel informatique. Je parviens à accéder aux rapports et

procès-verbaux les plus récents pour les décrypter. Je décortique le procès en sorcellerie contre Christine Villemin, la fabrique de toutes pièces d'une coupable, et le retour aux sources du mal. J'analyse le combat des parents de Grégory pour empêcher le dossier de passer aux oubliettes de la prescription, et le sursaut de la justice, bien décidée à se rattraper, qui a rouvert la procédure en 2008, en toute discrétion.

Le récit de ces recherches incertaines entremêle donc les éléments d'enquête d'hier et d'aujourd'hui, et retrace les parcours de différents protagonistes de la tragédie au fil de cette longue période. Du « petit juge » d'Épinal Jean-Michel Lambert qui n'a pas supporté les résurgences de l'affaire au point de mettre fin à ses jours quatre semaines après celles-ci, à son successeur de Dijon Maurice Simon dont les carnets intimes trahissent la solitude face aux obstacles mis sur sa route, jusqu'à ce qu'un infarctus lui fasse perdre la mémoire et l'oblige à arrêter, ces magistrats aux visions diamétralement opposées se sont tous deux détruits. Du capitaine Étienne Sesmat de la gendarmerie d'Épinal, enquêteur de la première heure traîné dans la boue, aux investigations tendancieuses du commissaire Jacques Corazzi de la PJ de Nancy, les défaillances de la direction d'enquête incarnée par le juge d'instruction ont plombé leur carrière, mais pas pour les mêmes raisons… L'ex-journaliste d'Europe 1 Laurence Lacour, qui a signé un ouvrage fouillé sur le traitement dévoyé de l'affaire par les médias[1],

1. Laurence Lacour, *Le Bûcher des innocents*, Plon, 1993, rééd. Les Arènes, 2006.

a accepté de sortir de son silence pour témoigner dans ces pages. Enfin, de Christine Villemin, inculpée à tort pour infanticide durant huit années avant d'être totalement innocentée, à son époux, Jean-Marie Villemin, lequel, fou de douleur, a abattu d'un coup de fusil son cousin germain Bernard Laroche suspecté du crime, ce livre s'emploie à raconter la vie marquée au fer rouge de ce couple fusionnel. Main dans la main, ces époux meurtris que la tragédie a soudés poursuivent inlassablement leur quête de vérité. Lorsque la productrice Élodie Polo-Ackermann de la société Imagissime vient me chercher en 2018 pour co-réaliser la série documentaire *Grégory* de Netflix avec le cinéaste Gilles Marchand, Anna Kwak, Yvonne Debeaumarché et Agnès Pizzini, les parents de Grégory que je sollicite alors déclinent la proposition d'y participer malgré nos liens, fidèles à leur volonté de disparaitre des médias depuis *La Marche du siècle* en 1994. Mais les témoignages de dix-huit acteurs directs de cette affaire et les archives audiovisuelles de l'époque permettent de retracer, dans ces cinq heures de film diffusées fin 2019 sur Netflix, le calvaire de Christine et Jean-Marie Villemin depuis le 16 octobre 1984. De leur point de vue bienveillant, notre série démonte comme jamais les rouages de la machine infernale les ayant broyés.

Grâce aux trouvailles récentes exhumées des procès-verbaux à l'encre délavée, trois suspects tardifs de « l'enlèvement suivi de mort » de Grégory, se détachent en 2017 : Murielle Bolle, 15 ans à l'époque des faits, la belle-sœur rousse de Bernard Laroche l'ayant impliqué dans l'enlèvement de Grégory avant

de se rétracter, et le couple de septuagénaires Marcel et Jacqueline Jacob, les corbeaux présumés de l'histoire. Ces trois personnages clés seront emprisonnés un temps puis finalement libérés. Autour, ambigus, les grands-parents paternels de Grégory, âgés de 85 ans, Albert Villemin, cible numéro un de l'oiseau de mauvais augure, et Monique née Jacob, qui n'a pas tout dit aux enquêteurs pour protéger des proches et des secrets de famille, restent au cœur de l'énigme. Mais depuis ces rebondissements, les parents de Jean-Marie Villemin se sont éteints sans lui livrer la moindre confidence, et les investigations scientifiques, au fil des progrès de la génétique sur des scellés usés, s'éternisent…

Aujourd'hui libérée d'une assignation au tribunal de Marie-Ange Laroche et de ses deux fils pour « diffamation publique envers la mémoire d'un mort » à savoir Bernard Laroche, contre ce livre paru en janvier 2018, je peux enfin l'actualiser et le compléter pour le republier aux Éditions Points. À l'issue de cinq ans et demi de démêlées judiciaires, la cour d'appel de Versailles a en effet constaté que des paragraphes entiers attaqués par les plaignants « ressortent de décisions de justice elles-mêmes » ou « des dernières orientations de l'enquête », et que la plupart des propos visés par les consorts Laroche sont « tronqués, voire dénaturés, sortis de leur contexte narratif et font dire à l'auteure ce qu'elle ne dit pas ». Les clients de Me Gérard Welzer, avocat historique de la famille, ont donc été déboutés de leurs demandes fin 2023 et même condamnés à payer les frais de justice, ainsi qu'à verser 7 500 euros au Seuil et à moi-même

(Voir Annexes). À défaut de percevoir ces dommages et intérêts, le « Grégory Loto », comme dit Jean-Marie Villemin de ces procédures lucratives et destinées à museler les journalistes, a tourné en ma faveur. En dix-huit volets, ce *Grégory* reconstitue le récit de cette machination familiale et la recherche du temps perdu, depuis 40 ans.

1

Les corbeaux

Enfoncé dans le canapé en cuir flambant neuf de Jean-Marie, son frère Michel, de trois ans son aîné, prend l'apéro en ce dimanche 14 octobre 1984. Venu avec sa femme Ginette depuis le village d'Aumontzey, dans les Vosges, où il habite encore à côté des parents, il est quasi analphabète et trime comme ouvrier à la filature. Au contraire, Jean-Marie, 26 ans, l'enfant chéri de la famille Villemin, sort du lot avec son boulot de contremaître. Michel reluque les nouveaux meubles du salon que Jean-Marie et sa belle-sœur Christine viennent d'acheter. Son frère lui expose ses projets. Il veut agrandir ce pavillon qu'il a fait construire en 1981 sur les hauteurs de Lépanges-sur-Vologne, car son petit garçon de 4 ans, Grégory, ne restera pas fils unique. Avec Christine, ils feront d'autres enfants. D'ailleurs, la banque accepte de leur prêter l'argent des travaux à un taux très avantageux. Et ce n'est pas tout. Jean-Marie montre à Michel les bouteilles de bon vin qu'il a emmagasinées dans sa cave. Impulsif et négligé par ses parents, qui ne l'invitent au repas dominical que pour le dessert ou le café, Michel ne s'esbaudit pas face à cette démonstration de richesse,

mais lâche : « Il faut vraiment être un chef pour se payer ça ! »

Car Michel se sent un peu le second « bâtard » du clan, comme l'a laissé entendre le corbeau maléfique qui a déversé son fiel sur des membres de la famille pendant plus de deux ans. Des appels muets ou malveillants ont commencé à tomber sur la ligne de Jean-Marie et Christine sitôt le téléphone installé, en juillet 1981. Après des silences pesants et des respirations inquiétantes, les époux Villemin ont eu droit à des musiques ou des chansons fredonnées par l'inconnu à la voix rauque : « Chef, un p'tit verre, on a soif… » Mais avant et après lui, ce sont surtout les parents Albert Villemin et sa femme Monique, née Jacob, qui sont la cible de centaines de coups de fil anonymes, menaçants et ricanants sur le statut de « bâtard » de Jacky, l'aîné que Monique a conçu avec un autre homme. Ces appels cherchent à pousser Albert au suicide, à l'instar de son propre père, retrouvé pendu, en lui prédisant des catastrophes. Quatre fils Villemin – Jacky, Michel, Jean-Marie et Gilbert, et leurs épouses – ont droit aux insultes des corbeaux. Car il y en a sans doute plusieurs. Les destinataires des appels croient parfois entendre un homme à la voix rauque, parfois il semble bien que ce soit une femme.

Canulars macabres

Lors des canulars ou des « dérangements » comme disent les Villemin, c'est toujours une voix pointue qui appelle le marchand de fioul pour livrer chez Albert des litres de combustibles qu'il n'a pas commandés, ou l'infirmier Guy Martinache pour venir soigner le père

Villemin qui serait à l'article de la mort. Le capitaine des pompiers d'Aumontzey a lui aussi reçu un coup de fil à son domicile pour aller « décrocher » Albert Villemin du « tuyau rouge de la chaudière ». Pour téléphoner sur cette ligne personnelle, il faut habiter le village, car ce numéro du capitaine est seulement inscrit sur le calendrier des pompiers d'Aumontzey ! Le noir corbeau semble surveiller toutes les allées et venues dans la maison des grands-parents, comme s'il les épiait, et « vérifier les effets de ses nuisances », comme l'explique le capitaine Étienne Sesmat de la compagnie d'Épinal, qui enquêtera sur l'épilogue criminel de cette affaire. Or, remarque-t-il, sur les hauteurs d'Aumontzey, avec vue imprenable sur le domicile des parents Villemin qui jouxte la maison de Michel et de son épouse Ginette, habitent l'oncle maternel Marcel Jacob et sa compagne Jacqueline, mais aussi le cousin et confident Bernard Laroche avec sa femme Marie-Ange. Selon l'officier Sesmat, « le corbeau cherche à déstabiliser le chef de famille Albert et sa femme Monique. Il monte les gens les uns contre les autres et sème la zizanie dans la famille, sur fond de jalousies, de secrets et de tensions. Mais il jalouse encore plus Jean-Marie ». Mais les gendarmes, qui ont « ouïe dire » de ce harcèlement, ne sont saisis d'aucune enquête pendant un an et demi car les Villemin entendent laver leur linge sale en famille.

En catimini, les Villemin se déchirent, se soupçonnent les uns les autres, scotchent des magnétophones sur leurs combinés pour enregistrer les appels anonymes. Sur un millier d'appels, 800 ont visé les grands-parents qui tiennent un « registre du corbeau » où ils consignent toutes ses manifestations.

Il prend souvent la défense du pauvre « bâtard » Jacky, « toujours mis de côté », qui a pourtant été reconnu par Albert, et parfois du marginal Michel, qui seraient tous deux maltraités. Il se focalise sur le patriarche, un homme qui compte dans l'usine textile Walter d'Aumontzey et qui a embauché trois de ses fils, et sur Jean-Marie, devenu cadre à la fabrique de pièces de voiture Autocoussin. Puisque le corbeau épargne toujours Jacky « le bâtard », c'est lui l'aîné qui est suspecté en premier par ses frères et ses parents. Le sinistre fauteur de troubles réussit à morceler la fratrie et à casser le moral d'Albert qui broie du noir. Au point de se mettre en congé maladie douze jours au mois de septembre 1982 pour « dépression nerveuse ». Une avalanche de communications morbides, la veille de la Toussaint, achève de l'enfoncer et le pousse à alerter les gendarmes.

Ce 30 novembre 1982, le corbeau qui a coassé toute la journée, finit par lui annoncer « une surprise ». C'est le croque-mort des Pompes funèbres Lapoirie qui débarque chez Albert Villemin à Aumontzey pour la mise en bière. « Imaginez-vous la tête du mec qui arrive pour livrer le cercueil et c'est le type qui est censé être mort qui ouvre ! », me confie Pierre Féru, chef de la brigade de Corcieux qui arrive le lendemain avec sa machine à écrire pour enregistrer la plainte pour « violences et voies de faits ». « Albert Villemin, il a subi des choses que j'aimerais pas être à sa place », compatit le gendarme. Dans ce procès-verbal du 1er décembre 1982, Albert Villemin détaille les « 27 appels consécutifs » de la veille jusqu'à l'épilogue macabre : « Vers 20 h 30, Monsieur Lapoirie est arrivé pour m'ensevelir. Il

avait reçu un coup de téléphone lui annonçant mon décès. Mon état de santé empire en raison de ces appels répétés et de ces menaces. Je ne pourrai plus tenir longtemps à ce rythme. » Questionné à son tour, Jean-Marie Villemin évoque le coup de fil reçu par sa femme Christine le même soir : « Une femme qui s'est présentée comme la fille de Monsieur Lapoirie, a averti mon épouse que mon père était mort à la suite d'une pendaison et qu'il fallait que je quitte mon travail pour me rendre au domicile de mes parents. » Cet énième sale coup du corbeau depuis l'été 1981, en effet, oblige Jean-Marie Villemin à s'associer à la plainte de son père. Le dangereux inconnu n'a pas hésité à s'introduire physiquement chez lui à Lépanges-sur-Vologne et à terroriser sa femme Christine une nuit où elle se trouvait seule à la maison, et où il travaillait à l'usine : « Le 23 novembre 1981 vers 23 heures, mon épouse a entendu du bruit dans la cour de notre habitation et aussitôt des coups violents ont été tapés dans la porte d'entrée, dont la vitre s'est cassée. Mon épouse qui était déjà au lit s'est relevée et en allumant la lumière, elle a remarqué le bras d'un homme sans pouvoir le reconnaître. » Il explique que le gars à la voix rauque a revendiqué plus tard ce « bris de vitre » auprès de ses parents : « Je détiens une cassette de magnétophone le confirmant. »

Le chef Féru de la brigade de Corcieux réclame au juge d'instruction de Saint-Dié une écoute téléphonique et met six mois à l'obtenir. Pendant ce temps, l'inconnu continue à sévir et inonde Albert Villemin de 17 appels le 26 janvier 1983, et n'épargne pas sa cible n° 2, Jean-Marie Villemin. Enfin, le gendarme Féru

décroche l'autorisation de brancher l'appareil d'Albert et de Monique Villemin pour tenter de piéger le correspondant anonyme : « J'avais trouvé un système infaillible pour essayer d'identifier la ligne du corbeau. S'il appelait, Monique ne devait pas raccrocher. Ça lui permettait d'aller chez son fils Michel à côté pour me téléphoner. Et moi, je pouvais alerter les PTT (Postes Télégraphes Téléphones) pour trouver la provenance de l'appel », me détaille Pierre Féru. Hélas, Monique bavarde beaucoup à la boulangerie et ailleurs : « Sitôt que l'écoute a été installée, le corbeau l'a su et s'est arrêté », déplore le gendarme. Son traquenard n'a pas fonctionné.

Un chef

Du coup, en ce printemps 1983, le corbeau trouve un autre moyen d'expression. Un premier mot anonyme sans enveloppe, découvert le 4 mars 1983 coincé dans les volets de la maison de Jean-Marie, indique froidement : « JE VOUS FEREZ VOTRE PEAU À LA FAMILLE VILLEMAIN. » Le colonel Sesmat écrit dans son livre *Les Deux Affaires Grégory*[1] que « le patronyme est écorché à dessein » pour faire croire qu'il n'en est pas un membre direct. Les ultimes croassements du corbeau – avant de se taire pour cause d'écoutes téléphoniques – sont, le 24 avril 1983, pour Jean-Marie sur son téléphone professionnel, car sa ligne personnelle a changé et est désormais sur liste rouge. Apparemment, le malfaisant n'appartient pas au petit cercle d'initiés qui connaît le nouveau numéro.

1. Étienne Sesmat, *op. cit*.

La voix mauvaise menace de brûler son beau pavillon, mais Jean-Marie le tacle : « Je m'en fous. » Alors, le trublion entend violer et tuer sa femme Christine, mais Jean-Marie fait mine de s'en moquer pour ne lui laisser aucune prise : « J'ai de l'argent, je trouverai une autre minette. » Enfin, le corbeau annonce qu'il s'attaquera à son fils Grégory : « Je m'en prendrai à ton mioche, ça te fera plus de mal… » Et ça fait mouche. Jean-Marie sort de ses gonds : « Espèce de fumier, n'essaie pas de toucher au gamin ou t'es un homme mort ! »

Les parents reçoivent un autre message posté de Bruyères le 27 avril avec les mêmes caractères typographiques en majuscules que sur le premier, et qui apparaît encore plus ciblé par le corbeau : « Si vous voulez que je m'arrête je vous propose une solution. Vous ne devez plus fréquenter le chef, vous dever le considéré lui aussi comme un *bâtard*, le mettre de côté, par vous et ses frères et sœur. Si vous ne le faite pas, j'exécuterai mes menaces que j'ai fait au *chef* pour lui et sa petite *famille*. […] Il se consolera avec son argent. À vous de choisir. La vie ou la *mort*. » Certains mots ont été soulignés : « bâtard », « chef », « famille » et « mort ». Quelques jours plus tard, le 17 mai, un second courrier du même acabit parvient à Albert et Monique : « Je vois que rien à changer chez vous il y en a toujour que pour les mêmes. Et le chef vient toujour […]. Au tour du chef, du balaise, il peut arrêter de chier dans son slip, je ne veux pas lui faire de bobo au balaise de maman ni à sa pimbêche de gonzesse ni à son mioche. Jacky ne serai pa mieu estimer pour ça et il sera toujours considerer comme un bâtard, le pauvre mec – eh ! toi

le vieux, tu en as prix un coup de vieux, tu m'as l'air bien malade. Eh oui le vieux, j'arrête et tu ne sauras jamai qui t'as fait chié pendant deux ans. Je me suis vengé car je vois que tu rumines, tu ne te penderas peut-être pas mais je m'en fou car ma vangence est faite. Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras. Jacky n'est peut être pas plus estimer mais je m'en fou je me suis venger. Ceci est ma dernière lettre et vous n'aurez plus aucune nouvelle de moi. vous vous demanderez qui j'étais mais vous ne trouverez jamai. »

Enfin, l'auteur fait une allusion à Michel à la dernière ligne : « que le tout fou d'à côté arrête de frimer car il prend un coup de poing dans la gueule et il se sauve. ADIEU MES CHERS CONS ». L'enquêteur Sesmat remarque que « le corbeau s'emploie à commettre d'énormes fautes d'orthographe alors que des mots compliqués et des expressions recherchées sont rédigés correctement », telle la phrase à la Boris Vian, « Je te hais au point d'aller cracher sur ta tombe le jour où tu crèveras ». En tout cas, le corbeau tient sa promesse et semble se volatiliser de la vallée de la Vologne. Pendant plus de dix-huit mois, plus un signe. La famille Villemin respire enfin.

Hélas, l'oiseau de mauvais augure réapparaît mardi 16 octobre 1984 à 17 h 32, sur la ligne de Michel Villemin à Aumontzey et annonce de son habituelle voix rauque : « Je te téléphone car cela ne répond pas à côté. Je me suis vengé du chef et j'ai kidnappé son fils. Je l'ai étranglé et jeté dans la Vologne. Sa mère est en train de le chercher mais elle ne le retrouvera pas. Ma vengeance est faite. » Le corps de Grégory, 4 ans, est découvert le soir même, ligoté et noyé dans

la rivière. Le lendemain, Jean-Marie Villemin reçoit la lettre de revendication du meurtrier : « J'espère que tu mourras de chagrin, le chef. Ce n'est pas ton argent qui pourra te redonner ton fils. Voilà ma vengeance pauvre con. »

2

Enlèvement et séquestration suivie de mort

À en croire les juges et gendarmes de Dijon qui ont relancé l'enquête en toute discrétion à partir de 2008, le grand-oncle et la grand-tante de Grégory, Marcel Jacob et Jacqueline, née Thuriot, auraient non seulement incarné les voix du corbeau de la Vologne qui croassait des horreurs à des membres de la famille Villemin et tenu la plume empoisonnée qui menaçait de mort le fils du « chef », Jean-Marie Villemin, mais ils auraient également participé au rapt et au meurtre de l'enfant. Malgré leur âge, ces retraités de la filature qui atteignent les 72 et 73 ans, n'ont pas échappé à une arrestation inopinée le matin du 14 juin 2017. Le droit au silence invoqué par la femme tout au long de sa garde à vue et les protestations d'innocence de l'homme n'ont pas infléchi Claire Barbier, la présidente de la chambre de l'instruction de Dijon, qui les a mis en examen pour « enlèvement et séquestration suivie de mort » du mineur Grégory Villemin, le 16 octobre 1984. Car pour le procureur général de Dijon Jean-Jacques Bosc, en kidnappant l'enfant, ce corbeau à deux têtes aurait concrétisé le projet criminel envisagé dans un millier d'appels téléphoniques et trois lettres anonymes. Pas forcément tout seuls.

Sûrement en compagnie de Bernard Laroche, cousin de Jean-Marie Villemin, qui fut inculpé et emprisonné pour cet assassinat à l'époque, puis abattu à sa libération par le père de Grégory. Si son décès a entraîné l'extinction de l'action judiciaire à son encontre, son rôle, établi alors, aurait consisté à embarquer Grégory à bord de sa voiture verte. Or, aux yeux du haut magistrat de Dijon, « toutes les personnes qui ont concouru à l'enlèvement sont les auteurs du crime ».

Un corbeau à deux têtes

Marcel et Jacqueline Jacob ont été remis en liberté le 20 juin 2017 en raison de leur âge, mais demeureront un temps soumis à un contrôle judiciaire. Si leurs avocats Stéphane Giuranna et Gary Lagardette dénoncent « la faiblesse des charges » contre ces deux retraités d'Aumontzey, les parents de Grégory les considèrent comme les suspects numéro un du meurtre de leur fils et ont, selon Me Thierry Moser, « ressenti une grande douleur suite à la révélation de la félonie de certains membres de la cellule familiale ».

Depuis les années 1980, le couple Jacob habite une demeure repeinte en mauve au 365, chemin de la Côte, là-haut sur la colline d'Aumontzey, à côté de chez feu Bernard Laroche et Marie-Ange Bolle, avec une vue plongeante sur la bâtisse des grands-parents de Grégory qui permet de les surveiller et d'identifier leurs visiteurs. Dans ce village de 450 âmes où tout se sait, les corbeaux en connaissaient davantage encore sur les secrets de famille des Villemin, les infidélités et les soucis de chacun, grâce à Bernard Laroche qui les

tenait de Michel Villemin, le frère aîné de Jean-Marie, présenté comme illettré et mis à l'écart. La veille du kidnapping de Grégory, il l'avait d'ailleurs informé des dernières dépenses du « chef » : un canapé en cuir, des bons crus, bientôt une extension de son pavillon et une nouvelle voiture. Cette débauche de richesses étalée sous les yeux des ouvriers du textile Michel Villemin et Bernard Laroche, dévorés par la jalousie à l'égard du contremaître, constituerait pour l'accusation le déclencheur de l'explosion de haine dont le fils fut la victime. Et ce, dix-huit mois après les propos venimeux du corbeau à la voix rauque[1] à Jean-Marie Villemin promettant de s'en prendre à son « mioche ».

Délégué CGT à l'usine de textile Ancel de Granges-sur-Vologne, Bernard Laroche est resté un prolo en bleu de chauffe pendant que Jean-Marie Villemin montait en grade et s'enrichissait. Il lui a fallu six années de négociation avec son patron pour enfin devenir cadre, le 1er septembre 1984. De plus, son fils Sébastien, né dix jours seulement après Grégory, souffre d'une hydrocéphalie. Depuis l'été 1981, l'apparition du duo de corbeaux en même temps que l'installation du téléphone chez les Villemin a exacerbé les rancœurs que l'on remâche sur les hauteurs d'Aumontzey, entre les Jacob et les Laroche, intimement liés. Bernard Laroche a été élevé avec son oncle Marcel chez sa grand-mère Adeline Jacob, qui l'a recueilli après le décès en couches de sa mère. Ils ont quasiment le même âge. La vieille dame accueillait également Jacky, le fils illégitime de Monique Villemin,

1. Lire *La Voix rauque*, Thibaut Solano, Les Arènes, 2018.

que son mari Albert a reconnu, mais n'acceptait pas. Ce « bâtard » dont le corbeau prenait la défense. Entre ce clan d'exclus et le cercle resserré des Villemin, les mauvaises paroles et les regards en dessous sont habituels. Ainsi, en décembre 1982, une dispute éclate entre Marcel Jacob et des membres de la famille ennemie que Jean-Marie Villemin, au caractère entier, tente de calmer. C'est alors que Marcel Jacob crache son venin devant tout le monde : « Je ne serre pas la main à un chef. Tu n'es qu'un rampant qui n'a pas de poils sur la poitrine. »

Les gendarmes de la région qui ont repris l'enquête en 2008 sont désormais persuadés que ce projet de meurtre du fils du « chef » Jean-Marie Villemin a été fomenté et réalisé par plusieurs personnes du même clan. Le créneau horaire paraît en effet très serré pour qu'un seul individu ait pu accomplir les étapes successives de ce funeste dessein : tout se passe en trente minutes. À l'époque, les gendarmes d'Épinal ont retracé ainsi la chronologie du 16 octobre 1984. Après son travail à la manufacture vosgienne de confection, la « MVC » comme on dit à Lépanges-sur-Vologne, Christine Villemin récupère à 16 h 50 son fils Grégory chez la nounou qui est allée le chercher à la maternelle, puis le ramène à la maison, 4, rue des Champs, sur la colline, dans un lieu reculé à la lisière de la forêt. Elle lui met un bonnet bleu car il fait frais, pour qu'il puisse rester jouer sur le tas de sable dans la cour, devant le pavillon. Il est 17 h 05 ou 17 h 10. Elle repasse du linge dans une pièce à l'arrière de la maison. Lorsqu'elle revient avant 17 h 30 pour faire rentrer Grégory, l'enfant n'est plus là. Elle demande

au fermier qui conduit son troupeau de vaches, puis au voisin qui balaye ses gravillons, s'ils ont aperçu son petit, mais les deux hommes n'ont rien vu. Elle fonce à bord de sa Renault 5 noire chez la nourrice, puis chez un camarade de classe de son fils pour le retrouver, en vain.

À 17 h 32, Michel Villemin, le frère de Jean-Marie, a reçu le coup de fil du corbeau à la voix rauque qui lui annonce avoir « kidnappé le fils du chef » puis l'avoir « jeté dans la Vologne ». Michel sort en coup de vent et alpague, devant chez ses parents, son petit frère de 12 ans, Lionel, pour qu'il ramène en urgence leur mère, Monique. La grand-mère de Grégory appelle sa bru pour la mettre en garde, mais le téléphone sonne dans le vide. Le corbeau, lui, sait déjà que Christine Villemin « est en train de chercher » son fils et qu'elle ne le retrouvera pas. Il l'a dit à Michel. Entre-temps, vers 17 heures, l'un des malfaisants a posté à Lépanges la lettre de revendication du crime adressée aux parents de Grégory qui a été oblitérée à 17 h 15, le cachet de la Poste fait foi.

L'heure du crime reste incertaine. Le médecin de Docelles, qui a examiné à 21 h 30 le corps de Grégory arraché une demi-heure plus tôt aux eaux de la Vologne, avance une mort vers 18 heures. L'autopsie ne donne pas raison au corbeau qui a prétendu avoir « étranglé » l'enfant : selon les légistes, la cordelette autour de son cou servait juste à maintenir son bonnet… Pas de strangulation donc mais « une mort par submersion vitale à double origine, à la fois asphyxique et inhibitrice par arrêt du cœur au contact de l'eau froide ». En clair, il s'agit d'une noyade par